

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2019/ **008** /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DE CERTAINS OFFICIERS
A DES POSTES DE COMMANDEMENT**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la loi N° 001/CNT/2012 du 17 janvier 2012, portant statut général des militaires ;

Vu le décret D/2018/ 067 /PRG/SGG du 21 mai 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret D/2018/ 073 /PRG/SGG du 25 mai 2018, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu Le décret D/2018/ 243 /PRG/SGG du 08 octobre 2018 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale,

DECRETE

Article 1^{er} : Le Général de Brigade Mohamed **DIANE**, matricule **14208/G**, est nommé Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre en remplacement du Général de Division Fodé **KEITA**, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Le Colonel Pépé Roger **SAGNO**, matricule **17137/G**, précédemment Commandant Adjoint du Bataillon Spécial de Conakry, est nommé Chef d'Etat-Major Adjoint de l'Armée de Terre en remplacement du Général de Brigade Edouard **THEA**, appelé à d'autres fonctions.

Article 3 : Le présent Décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le **07 JAN 2019**

Professeur Alpha CONDE